



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

A V I S P U B L I C

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite Municipalité.

QUE lors de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lambton, se tenant le 12 mars 2019 à 19h30, au 158, chemin J-Cyrille-Bureau à Lambton, le Conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure de Monsieur Raymond Blanchette.

Nature et effets :

Permettre l'agrandissement du chalet en situation de droit acquis pour son implantation avec une marge de recul latérale droite réduite à 3,70 m, alors que le règlement de zonage exige que la marge de recul latérale de 5,13 m en situation de droit acquis soit conservée lors de l'agrandissement.

Identification du site concerné :

Le lot 5 688 517, cadastre du Québec, situé au 101, chemin Blanchette.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À LAMBTON, CE 18^e JOUR DE FÉVRIER 2019.

Marcelle Paradis
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication-

Je, Marcelle Paradis, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lambton, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la demande de dérogation mineure de Monsieur Raymond Blanchette à la porte de l'église Saint-Vital de Lambton et à la porte de l'Hôtel de Ville de Lambton en date du 18 février 2019.

Marcelle Paradis,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2019-02-19

Date